

**VOS COORDONNÉES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)**

Monsieur  Madame

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité :  Française  Autre : \_\_\_\_\_ Résidence fiscale :  Française  Autre : \_\_\_\_\_

Etes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ?  OUI  NON

Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ? | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Adresse Mail :  personnelle \_\_\_\_\_  professionnelle : \_\_\_\_\_

Cochez votre préférence de contact Mail. *Ne souhaite pas être contacté(e) par e-Mail*

Téléphone :  mobile : \_\_\_\_\_  personnel ou domicile : \_\_\_\_\_  professionnel : \_\_\_\_\_

Cochez votre préférence de contact téléphonique. *Ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone*

Je déclare que ma situation familiale et patrimoniale a évolué et que les informations que j'ai communiquées à SMAvie BTP nécessitent d'être actualisées avec mon conseiller vie.

A défaut de déclaration contraire, SMAvie BTP considère que toutes les informations que vous avez communiquées sont toujours actuelles.

Dans tous les cas, je m'engage à informer SMAvie BTP de toute modification substantielle de ma situation familiale et patrimoniale.

**IMPORTANT - DONNÉES OBLIGATOIRES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux)  
FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

De l'adhérent assuré :  Carte Nationale d'Identité  Passeport  Titre de séjour

Si vous êtes non résident fiscal en France, vous déclarez n'être pas une Personne Politiquement Exposée (personne résidant dans un autre État membre de l'Union européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées. L561-10 et L561-18 du Code Monétaire et Financier).

Ayant la qualité d'assuré(e)\* du contrat indiqué ci-dessous, je demande :

Une première avance

Une nouvelle avance

Un renouvellement d'une avance en cours

\*Ou titulaire du contrat pour les contrats BATIPLACEMENT et BATIPLACEMENT MultiCompte.

• **Contrats multisupport**

• **Contrats en euros**

**BATIRETRAITE MultiCompte**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIRETRAITE MultiCompte - PEP**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIRETRAITE MultiCompte – DSK**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIPLACEMENT MultiCompte**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**B@TIPROJET**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIVALEURS**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIRETRAITE 2**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIPLACEMENT**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**BATIRETRAITE PRESTIGE**

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**Le montant minimum de l'avance octroyée sur un contrat ne peut être inférieur à 750 €**

**RAPPEL**

L'avance a un caractère exceptionnel.

Au cours de la durée de l'avance, si le montant des sommes dues devient supérieur ou égal à 95 % de la valeur de rachat totale, SMAvie BTP procède au remboursement de l'avance (article 5).

**MODE DE VERSEMENT DE L'AVANCE**

par virement (joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal)

par chèque bancaire

Je certifie que le(s) contrat(s) ci-dessus n'a (n'ont) pas été remis en garantie à un tiers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions des avances jointes à la présente demande et vous notifie par la présente mon entier accord avec celles-ci.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Cadre réservé à la SMAvie BTP

Taux annuel : \_\_, \_\_ %

Conditions valables jusqu'au (fin de trimestre civil) : | | | | | | | |

Signature de l'assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**SMAvie BTP**

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772  
114 avenue Emile Zola - 75739 PARIS Cedex 15



**VOS COORDONNÉES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)**

Monsieur  Madame

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité :  Française  Autre : \_\_\_\_\_ Résidence fiscale :  Française  Autre : \_\_\_\_\_

Etes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ?  OUI  NON

Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ? | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Adresse Mail :  personnelle \_\_\_\_\_  professionnelle : \_\_\_\_\_

Cochez votre préférence de contact Mail. *Ne souhaite pas être contacté(e) par e-Mail*

Téléphone :  mobile : \_\_\_\_\_  personnel ou domicile : \_\_\_\_\_  professionnel : \_\_\_\_\_

Cochez votre préférence de contact téléphonique. *Ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone*

Je déclare que ma situation familiale et patrimoniale a évolué et que les informations que j'ai communiquées à SMAvie BTP nécessitent d'être actualisées avec mon conseiller vie.

A défaut de déclaration contraire, SMAvie BTP considère que toutes les informations que vous avez communiquées sont toujours actuelles.

Dans tous les cas, je m'engage à informer SMAvie BTP de toute modification substantielle de ma situation familiale et patrimoniale.

**IMPORTANT - DONNÉES OBLIGATOIRES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux)  
FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

De l'adhérent assuré :  Carte Nationale d'Identité  Passeport  Titre de séjour

Si vous êtes non résident fiscal en France, vous déclarez n'être pas une Personne Politiquement Exposée (personne résidant dans un autre État membre de l'Union européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées. L561-10 et L561-18 du Code Monétaire et Financier).

Ayant la qualité d'assuré(e)\* du contrat indiqué ci-dessous, je demande :

Une première avance

Une nouvelle avance

Un renouvellement d'une avance en cours

\*Ou titulaire du contrat pour les contrats BATIPLACEMENT et BATIPLACEMENT MultiCompte.

**Contrats multisupport**

**Contrats en euros**

BATIRETRAITE MultiCompte

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIRETRAITE MultiCompte - PEP

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIRETRAITE MultiCompte – DSK

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIPLACEMENT MultiCompte

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

B@TIPROJET

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIVALEURS

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIRETRAITE 2

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIPLACEMENT

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

BATIRETRAITE PRESTIGE

N° contrat \_\_\_\_\_

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ €

**Le montant minimum de l'avance octroyée sur un contrat ne peut être inférieur à 750 €**

**RAPPEL**

L'avance a un caractère exceptionnel.

Au cours de la durée de l'avance, si le montant des sommes dues devient supérieur ou égal à 95 % de la valeur de rachat totale, SMAvie BTP procède au remboursement de l'avance (article 5).

**MODE DE VERSEMENT DE L'AVANCE**

par virement (joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal)

par chèque bancaire

Je certifie que le(s) contrat(s) ci-dessus n'a (n'ont) pas été remis en garantie à un tiers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions des avances jointes à la présente demande et vous notifie par la présente mon entier accord avec celles-ci.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Cadre réservé à la SMAvie BTP

Taux annuel : \_\_, \_\_ %

Conditions valables jusqu'au (fin de trimestre civil) : | | | | | | | |

Signature de l'assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**SMAvie BTP**

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772  
114 avenue Emile Zola - 75739 PARIS Cedex 15

# CONDITIONS DES AVANCES

## 1. GÉNÉRALITÉS

L'avance, accordée par SMAvie BTP auprès de laquelle a été souscrit le contrat, n'a aucune incidence directe sur l'épargne acquise du contrat. Elle ne modifie pas les règles de valorisation de cette épargne. Chaque contrat peut bénéficier d'une avance par année civile.

## 2. EFFET - DURÉE

L'avance prend effet à la date de versement de l'avance par SMAvie BTP. L'avance est accordée pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois. La durée totale d'une avance ne pourra excéder 6 ans.

## 3. MONTANT DE L'AVANCE ET CALCUL DES INTÉRÊTS

Le montant des sommes octroyées au titre d'une ou de plusieurs avances ne peut excéder 80% de l'épargne acquise pour un contrat en euros et 60% pour un contrat multisupport (y compris s'il est investi à 100% sur le support en euros).

Les intérêts appliqués à l'avance, tant en principal qu'en intérêts (total des sommes dues), sont calculés quotidiennement selon la méthode des intérêts composés, au taux fixé lors de l'octroi et communiqué dans le courrier adressé à l'assuré.

## 4. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le bénéficiaire de l'avance supporte, sans diminution de sa dette, les éventuelles taxes auxquelles la présente avance et ses intérêts pourraient être assujettis.

Le remboursement des sommes dues au titre de l'avance peut s'effectuer en une ou plusieurs fois par les moyens de paiement habituels ou par rachat. Chaque remboursement doit être supérieur ou égal à 750 € (montant révisable annuellement). Toutefois, le dernier remboursement pourra être inférieur à cette somme minimale afin de permettre le remboursement de la totalité de l'avance. Le montant de l'avance en cours après un remboursement ne pourra être inférieur à 150 € (montant nominal et intérêts inclus).

Lorsque le contrat a fait l'objet de plusieurs avances, ce sont les avances les plus anciennes qui sont remboursées en priorité.

## 5 - OBLIGATION DE REMBOURSEMENT

Si le montant des sommes dues au titre d'une ou plusieurs avances devient supérieur ou égal à 95% de la valeur de rachat totale, SMAvie BTP procède automatiquement au remboursement de l'avance par imputation sur la valeur de rachat du contrat et pourra mettre fin, le cas échéant, à l'adhésion.

En cas de non remboursement de l'avance à son terme (3<sup>ème</sup> échéance), au moment du rachat total ou lors de la survenance du décès de l'assuré, les sommes dues à cette date sont déduites de l'épargne constituée.

Cette clause est opposable au(x) bénéficiaire(s) d'un contrat d'assurance vie au moment du décès de l'assuré et aux héritiers d'un contrat de capitalisation.

## 6 - COMMUNICATION

### 6.1 Courrier d'information de l'échéance

Un mois avant la date de l'échéance, est adressé à l'assuré un courrier, contenant un coupon réponse, l'informant du terme de l'avance :

- avec prorogation si l'avance est échue ou arrive à terme pour la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> fois ;
- sans prorogation si l'avance est échue ou arrive à terme pour la 3<sup>ème</sup> fois.

Le coupon de réponse joint au courrier doit être retourné à SMAvie BTP au plus tôt avant le terme de l'avance.

### 6.2 Courrier de confirmation du renouvellement

En cas de prorogation, l'assuré sera informé par un courrier des nouvelles conditions d'octroi et principalement du taux d'intérêt.

### 6.3 Communication annuelle

Le montant de l'avance est également indiqué dans le relevé de situation annuel.

## 7 – PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

La présente proposition peut faire l'objet de modifications, notamment en fonction de la réglementation ou compte tenu d'évolutions importantes des marchés financiers.

Tout encaissement du montant de l'avance vaut acceptation des présentes conditions.

### SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772  
114 avenue Émile Zola - 75739 PARIS Cedex 15